ST-PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE
CŒUR DE CHARTREUSE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Commune adhérente Parc naturel régional de Chartreuse

Les clefs de la Tour

n°35 - Mars 2017

L'édito

Des évolutions importantes au niveau de la CCCC en 2016.

Côté compétences, la loi NOTRe a prévu des transferts de compétences des communes aux communautés de communes dès le 1er janvier 2017. Pour se mettre en conformité, le conseil communautaire a modifié les statuts de la CCCC en septembre 2016, validés par les conseils municipaux des 17 communes. Ce toilettage des statuts n'a pas eu de conséquence immédiate. En revanche, la loi nous donne jusqu'au 1er janvier 2020 pour transférer les compétences eau y compris GEMAPI(*) et assainissement. Ce délai ne sera pas de trop pour faire converger nos systèmes de gestion de ces compétences : état des lieux des réseaux et équipements, mise en conformité, tarifs. Nous oeuvrerons pour que les choix du conseil communautaire visent l'intérêt général dans un traitement équitable et responsable des différentes situations sur l'ensemble du territoire.

L'autre modification porte sur la gouvernance. Lors de la création de la CCCC, nous avions établi un accord fixant la représentation des communes avec au moins deux conseillers communautaires par commune quelle que soit leur taille. Fin 2016, suite aux élections engagées dans plusieurs communes de la CCCC, cet accord est tombé et nous avons été obligés de modifier les règles de représentation pour se rapprocher de la proportionnalité aux nombres d'habitants. Les nouvelles dispositions qui ont reçues l'assentiment majoritaire des communes prévoient un seul conseiller communautaire pour les 8 plus petites communes dont la nôtre (et un conseiller suppléant).

Cela parait logique même si notre commune en fait les frais, puisque c'est aller vers une représentation plus démocratique de nos populations. Nous sommes toutefois loin d'une stricte proportionnalité : le poids d'un habitant de la plus petite commune par rapport au poids d'un habitant de la plus grosse commune est passé de 12 à presque 4, maintenant une surreprésentation des petites communes.

La question que nous devrions nous poser pour préparer l'avenir me parait plutôt être « est ce que la taille de nos communes est encore adaptée aujourd'hui ? » Je vous laisse méditer sur ce sujet.

(*) GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Brigitte BIENASSIS

Compte administratif 2016 : une année de transition

Nos dépenses de fonctionnement ont légèrement baissé. Notre capacité d'autofinancement réelle est passée de 144 000 € en 2015 à 124 000 € en 2016 du fait de la baisse des dotations. C'est la capacité d'autofinancement qui permet de financer les investissements.

Côté investissement, le programme a été réalisé à seulement 36% car la Préfecture a tardé à nous accorder les subventions demandées pour la 1ère phase des travaux de la traversée du bourg et pour la réfection des toitures des bâtiments communaux. D'où, un résultat cumulé positif de 262 000 €.

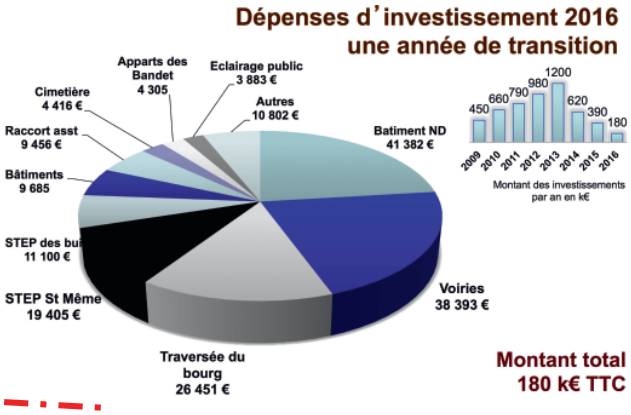

MSAP / bureau de poste : travaux du 8 mars au 13 avril

La Poste réalise la 2ème tranche de travaux d'aménagement intérieur pour l'accueil de la Maison de Service au Public (MSAP). Le bureau et le distributeur de billets (DAB) ne seront pas disponibles pendant les travaux. Le DAB du Crédit Agricole du village et l'agence postale d'Entremont restent à votre disposition. Merci de votre compréhension.

Camping municipal - recrutement

La Commune recrute un agent ou une agente d'entretien et d'accueil pour son camping du 29 avril au 17 septembre 2017 en CDD 6 j/7 (moyenne 70,4 h/mois). Possibilité de postuler en binôme pour un temps partagé. Candidature à transmettre à la Mairie avant le 7 avril 12h : lettre de motivation et CV.

Aides aux entreprises

La CCCC a décidé de poursuivre ses aides directes à l'investissement des entreprises à travers les programmes LEADER (programme de développement rural européen) et OCMMR / FISAC (opération collective de modernisation en milieu rural). Subvention de 20% plafonnée à 10 000 €. Les aides sont attribuées au regard de critères d'éligibilité et chaque dossier est discuté en comité de pilotage. Renseignements : Lorène ABBA – CCCC.

ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

Les parents d'élèves plébiscitent le projet de cantine en cuisine locale

L'idée est de préparer les repas dans la cuisine équipée de l'école en s'approvisionnant de produits frais et locaux en circuits courts. Depuis plus de trois ans nombreux sont ceux qui se sont mobilisés pour mettre au point ce projet et établir son cahier des charges : des élus des 2 communes, la mission agriculture du Parc de Chartreuse, accompagnés par l'association Un Plus Bio et avec le soutien financier de l'AAC (*).

L'enquête récemment menée auprès des parents d'élèves conforte le projet. L'offre de restauration actuelle ne deçoit pas particulièrement les parents. Toutefois ils souhaitent très majoritairement que ce projet de cantine en gestion directe voit le jour, dans un souci de santé publique et de développement économique du territoire. Au regard de l'enjeu, la majorité est même prête à accepter une augmentation du prix du repas.

Une dizaine de parents est prête à s'impliquer dans ce projet. Nous ne manquerons pas de les solliciter pour trouver des solutions aux questions encore en suspens : remplacement du (de la) cuisinier(e) en cas d'absence, portage des repas aux "ainés". La bonne volonté de chacun doit voir maintenant le projet aboutir dans les meilleurs délais.

(*) AAC Association des agriculteurs de Chartreuse

Au programme des Conseils de hameaux : la réserve naturelle et la chasse

Les conseils de hameaux du printemps auront lieu en avril (voir les dates en p 4). Ils débuteront par une présentation de l'actualité de la commune et se poursuivront par une présentation de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse par Suzanne Barnave conservatrice de cette réserve. A quoi ça sert ? Qui la gère ? Quelles sont les contraintes ? Puis, un représentant des chasseurs nous présentera la chasse, à quoi sert elle ? Comment est elle organisée ? Quelles règles de sécurité ? C'est le moment de venir échanger et poser vos questions sur ces sujets.

Réserve Naturelle
HAUTS DE CHARTREUSE

Le PADD soumis au débat dans les 17 conseils municipaux de Cœur de Chartreuse

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est, avec le diagnostic réalisé en 2016, la première pierre du PLUi Cœur de Chartreuse. C'est sur la base de ce document que seront construites les autres parties du PLUi H valant SCOT : plan de zonage, orientations d'aménagement et de programmation, programme d'orientation et d'actions en faveur du logement, règlement. Il doit permettre de justifier les choix d'aménagement et de développement que nous souhaitons voir inscrits dans le reste du document.

Le PADD socle du PLUi H traduit le projet politique porté par les élus communaux et intercommunaux du territoire. Il se décline en 4 orientations, elles-mêmes déclinées en objectifs. Il s'agit de donner l'opportunité au territoire de poursuivre son développement, tout en préservant ses richesses naturelles et la qualité de son cadre de vie, et de prendre en compte ses spécificités montagnardes et économiques.

Ces éléments de débat seront retranscrits dans un procès-verbal qui sera porté à la connaissance de l'ensemble des conseillers communautaires. Ils débattront des orientations du PADD, le 23 mars 2017 au vu de ces éléments. Ce projet fera ensuite l'objet d'un débat avec les habitants en avril 2017. Au vu des remarques ou autres éléments portés à la connaissance de la communauté de communes, ce projet pourra faire l'objet d'ajustements.

PLU : des modifications rendues nécessaires sans attendre le PLUi

Le PLU communal a été approuvé en juillet 2006. Il a fait l'objet d'une modification en 2011. Le PLU intercommunal en préparation devrait être finalisé en 2019. Dans l'intervale, aucune révision des PLU n'est autorisée. En revanche, de simples modifications peuvent être engagées, en accord avec la CCCC, maintenant compétente en matière de PLU. Ca sera le cas pour notre PLU dans l'année 2017.

Ces modifications concernent : des corrections d'erreurs sur des zones classées "Naturelles" qui devraient être classées "Agricoles", sur des zones classées "Agricoles inconstructibles" qui devraient être "Agricoles constructibles", la mise à jour d'emplacements réservés, la mise à jour du zonage au Techet suite à la création du lotissement les Gentianes, des modifications des règlements concernant les toitures.

PROJETS ET AMENAGEMENTS

Traversée du Bourg : programme des travaux 2017

Après de longs mois de concertation locale, d'études et d'arbitrages budgétaires, les deux premières phases d'aménagement doivent être lancées cette année.

PHASE 1 : Aménagement de la liaison Le Bourg/Le Replat

Retardés d'un an pour attribution tardive des subventions, ces travaux devraient se réaliser dès ce printemps. Il s'agit de créer un cheminement piétonnier sécurisé, reliant le centre-bourg aux équipements publics du Replat. Ce cheminement prendra la forme d'un trottoir aménagé du côté amont de la voie communale 7, au pied du Pré du Comte, allant du trottoir de l'école et au droit du chemin d'accès au bâtiment Notre Dame ; à cet endroit, un passage piéton sera créé afin de rejoindre le pont neuf sur le Cozon.

Quatre aménagements complémentaires accompagneront cette liaison piétonne : écluse paysagée,rénovation des luminaires de l'éclairage public, arasement des trottoirs de part de d'autre du pont neuf au profit d'un cheminement matérialisé sur la chaussée et facilitant la giration des grumiers, remplacement des gardes-corps le long du Cozon et sur le chemin d'accès au bâtiment Notre Dame,

Des fourreaux seront posés sous le trottoir créé, afin de préparer l'enfouissement des réseaux secs en cohérence avec le projet de réseaux du Pré du Comte.

D'un montant de 201 k€ HT, les travaux de cette première tranche devraient s'achever à l'automne.

PHASE 2 : Aménagement de la liaison Le Bourg/Le Cozon

Prévus pour être engagés dans la foulée de la tranche précédente, ces travaux consistent en la création d'un cheminement piétonnier sécurisé, destiné à relier le centre-bourg au camping municipal et au lotissement du Cozon. Ce cheminement prendra la forme d'une passerelle métallique réalisée en encorbellement au-dessus du Cozon, sur toute la longueur du cimetière ; cette passerelle sera prolongée en bordure de la RD 912 par l'aménagement d'un chemin gravillonné et la création d'un passage piéton, permettant de rejoindre l'entrée piétonne du camping.

Deux aménagements complémentaires accompagneront cette liaison piétonne : création d'une écluse paysagée, réfection de l'éclairage public.

D'un montant de 209 k€ HT, les travaux de cette seconde tranche dureront plusieurs mois et nécessiteront la coupure de la circulation sur la départementale pendant plusieurs semaines.

Réfection des toitures des bâtiments communaux

Des travaux d'isolation et de couverture vont être lancés sur 3 bâtiments communaux cette année. L'ancienne école de Saint-Même et le bâtiment de la Poste feront l'objet d'une isolation sous toiture avec rehausse de la couverture pour préserver l'usage des combles. La réfection du toit de l'ancien presbytère se fera avec isolation du plancher haut. Les couvertures seront en tuiles écailles pour les 3 bâtiments. Cette opération bénéficie du programme TEPCV.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Devenir des bâtiments communaux vacants : les trois projets du groupe de travail.

1 - Un atelier collectif de transformation de produits agricoles en lieu et place de la Maison Blanche qui serait démolie. Le nombre d'agriculteurs intéressés est suffisant pour lancer ce projet que le Parc de Chartreuse pourrait accompagner.

2 - Des appartements en « habitat participatif » dans les locaux de l'ancienne école du bourg. La première étape consiste en l'estimation du montant des travaux afin de vérifier la faisabilité du projet. L'équipe projet est maintenant en place avec le choix de Sonia Childéric, Assistance à Maître d'Ouvrage et de Philippe Bouche, Architecte.

3 - Des sentiers thématiques prenant la forme d'itinéraires en boucle de 2 à 4h passant par les villages et reliant des hébergements, des restaurants, des lieux patrimoniaux ou thématiques.

Un fournil à St Même

L'association les Champs du pain dont les chevilles ouvrières sont Charlotte Bertrande et Marion Soubeyrat est basée dans les Entremonts. Après avoir rallumé le four de la Plagne pour y fabriquer du pain pendant quelque temps, l'association a poursuivi cette fabrication dans un fournil à Challes-les-Eaux. Son souhait désormais est de poser leurs sacs de farine dans les Entremonts afin de créer un lieu d'accueil avec un fournil vivant, un espace café partagé ouvert à tous et des évènements culturels fédérateurs (formation, animation, projection, débat). La commune accompagne ce projet générateur d'animations, d'activités et d'emplois dans son installation au rez-de-chaussée de l'ancienne école de St Même.

Ancienne école de St Même

L'association louera le local à la commune et y fera d'importants travaux : installation d'un four dans une extension du bâtiment côté parking, création d'espace pour les ateliers afin d'accueillir le public, etc. Les fournées de pain se feront deux fois par semaine.

Citoyenneté et environnement

L'OPAH(*) de l'Avant Pays Savoyard : Des aides pour vos travaux de rénovation !

L'OPAH permet d'attribuer, sous conditions, des aides financières aux propriétaires occupants ou bailleurs pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement à la préparation des projets, du premier contact au versement de la subvention. Ce dispositif est prolongé jusqu'à octobre 2018.

Qui est concerné ? Conditions d'éligibilité aux aides :

• Vous habitez une des 54 communes de l'Avant Pays Savoyard, de la Chautagne et de la Chartreuse (partie savoyarde)

• Vous occupez ou louez un logement dont vous êtes propriétaire

• Vous souhaitez faire des travaux

Quels travaux sont aidés ?

• Travaux améliorant la qualité énergétique : isolation, menuiseries, chauffage, énergie renouvelables…

• Travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite : douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation…

• Travaux améliorant la sécurité, la salubrité : humidité, absence de chauffage…

A qui s'adresser ?

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif de l'OPAH, munissez vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et composez le 0 800 400 522 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les conseillères de SOLIHA vous renseigneront et éventuellement, vous proposeront un rendez vous à domicile.

(*) Opération programmée d'amélioration de l'habitat

Qu'est-ce qu'une centrale villageoise ?

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales qui ont pour but de développer les énergies renouvelables sur un territoire en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Elles sont issues d'une expérimentation menée dans les Parcs naturels régionaux de la Région Rhône-Alpes.

Le concept de centrale villageoise est une nouvelle approche de développement des énergies renouvelables qui se veut respectueuse du patrimoine, tout en créant de la richesse pour les habitants qui sont associés aux opérations.

Une centrale villageoise, c'est :

• Un débat avec la population sur les efforts à mener sur l'énergie et la façon de concevoir les projets publics et privés ;

• La conception de projets de production d'énergie renouvelable dans lesquels les habitants s'impliquent ;

• L'implantation de capteurs photovoltaïques sur de grandes surfaces bien exposées au soleil dans le respect du patrimoine bâti et de la réglementation existante ; cela peut aussi concerner tout autre mode de production d'énergie renouvelable ;

• L'accompagnement par des professionnels qualifiés pour apporter des éléments techniques et permettre une intégration optimale des équipements dans l'architecture et le paysage ;

• Un investissement partagé et apporté principalement par la population du territoire, avec une participation éventuelle des collectivités locales ;

• La construction d'un modèle juridique et financier viable permettant un partage local des richesses.

Citoyen, élu responsable associatif, impliqué dans le monde économique, ce projet peut vous intéresser à divers titres : participer au développement de production d'énergies locales, mettre à disposition une toiture pour une centrale solaire, investir dans une société locale, prendre part à une démarche citoyenne et conviviale… Pourquoi pas sur notre territoire ?

Rendez-Vous le 9 juin au soir pour une réunion publique à la CCCC sur ce sujet !

ETAT CIVIL **NAISSANCE**

Diane Tardy, fille de Justine Pichon et Camille Nemoz-Tardy, est née le 3 janvier 2017

AGENDA

Rassemblement du maquis de Chartreuse : samedi 10 juin à 9h30 au Cirque de St Même

Réunion publique / centrale villageoise : 9 juin

Conseil Municipal : 22 mars, 11 avril, 24 mai

Conseils de hameaux sur la réserve naturelle et sur la chasse

1er avril : 17h - les Claret

8 avril : 14h30 - La Fracette 17h - Les Bandet

15 avril : 14h30 - Le Bourg 17h - St Même

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - **Accueil téléphonique** du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - **Permanence du maire** le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : http://www.saintpierredentremont.org/savoie/ - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org